

Villeparisis s'oppose au projet de voies réservées sur la Francilienne

La Direction interdépartementale des routes d'Ile-de-France (DIRIF) a présenté un projet de création de voies réservées sur la Francilienne, au niveau de Mitry-Mory, Villeparisis et Le Pin. A l'occasion du dernier conseil municipal, la Ville de Villeparisis a exprimé de vives réserves quant à ce projet.



Un coût exorbitant (50 millions d'euros) pour des gains de temps de trajet jugés dérisoires : 8 minutes estimées pour les véhicules autorisés et seulement 1 minute 30 pour les autres. La Ville dénonce principalement :

1. Le **manque de concertation préalable** avec les communes impactées, ce qui rend le projet difficilement acceptable et ne tient pas compte des besoins réels.
2. L'**inadéquation avec les contraintes techniques** du terrain, notamment au niveau des ponts.
3. L'**absence d'arrêt de bus express** sur le territoire de Villeparisis, rendant le projet inutile pour les habitants.
4. L'**incapacité du projet à résoudre les problèmes** notamment des entreprises locales, qui souffrent de la saturation des axes et des temps de trajet de plus en plus longs.

Un projet déphasé et incohérent

Ce projet pourrait avoir des implications importantes pour Villeparisis et ses habitants :

- Une **dégradation de la qualité de vie** en raison des nuisances liées aux travaux et à la circulation.
- Un **impact négatif sur l'attractivité** économique du territoire, si les entreprises notamment continuent de souffrir de difficultés d'accès.
- Une **perte d'opportunités de développement** pour la commune, si les investissements ne sont pas réalisés dans les domaines prioritaires, comme les transports du quotidien avec l'amélioration du RER B par exemple, ou le développement de liaisons douces avec des voies cyclables.

Des alternatives sont possibles

La Ville plaide donc pour une approche plus globale et concertée de la problématique des transports sur la Francilienne. Elle suggère notamment :

- Une **étude approfondie des besoins** des différents usagers de la route.
- La **mise en place de solutions alternatives** telles que l'aménagement de voies cyclables, le développement des transports en commun en site propre ou encore la promotion du covoiturage.
- L'**orientation de ces investissements en priorité** vers les transports du quotidien.

Villeparisis enjoint donc l'État à faire preuve de davantage de responsabilité et à mettre en œuvre des politiques de transport plus cohérentes et plus adaptées aux besoins des territoires et de ses habitants. es cohérentes et plus adaptées aux besoins des territoires.

Retrouvez la séance du Conseil municipal

Retrouvez le débat sur la motion de censure à 24 min de la vidéo

